

Préambule

Afin de soutenir les associations sportives du territoire, le Pays de Châteaugiron Communauté met en place des formations destinées aux dirigeants et éducateurs des associations sportives. Ces formations seront encadrées par des prestataires extérieurs (AFPS35, CDOS35 et Expert-comptable).

Vous trouverez ci-dessous le programme des formations 2020 (report du premier semestre 2020 suite à l'épidémie du COVID 19) ainsi que les bulletins d'inscriptions à renvoyer à la Communauté de communes par courrier ou par mail. Les places sont limitées et le délai d'inscription varie en fonction des formations.

Programme de formation saison 2021/2022.

<ul style="list-style-type: none"> • Formation n°1 <p>Rôle et responsabilités des dirigeants Bénévoles des associations sportives.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir document joint en annexe. <p><u>Organisme de formation</u> : Comité Départemental Olympique et Sportif d'Ille et Vilaine <u>Date</u> : mardi 26 avril 2022 <u>Horaires</u> : 18h30 – 20h30. <u>Durée</u> : 2 heures <u>Lieu de formation</u> : Salle Vitalia 64 avenue du Général de Gaulle 35530 Noyal sur Vilaine <u>Tarif</u> : gratuit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation n°2 <p>Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Théorie ▪ Mise en situation : examen de la victime, gestes à effectuer, appel des secours..... ▪ Remise d'un certificat de compétences. <p><u>Organisme de formation</u> : Association française des premiers secours 35 <u>Date</u> : Samedi 7 mai 2022 <u>Horaires</u> : 8h30 à 17h30 (pause pour repas d'une heure) <u>Durée</u> : 8 heures <u>Lieu de formation</u> : Pays de Châteaugiron Communauté, 16, rue de Rennes, 35410 Châteaugiron <u>Tarif</u> : 35 € par personne (coût réel : 50 €), facturation ultérieure à l'association.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation n°3 <p>Etablir le budget prévisionnel, le compte de résultat et bilan de l'association.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les différentes notions de la comptabilité. ▪ Les grandes règles de la comptabilité associative. ▪ Quels indicateurs pour faire un budget prévisionnel. ▪ Compte de résultats et bilan comptable pour l'association. ▪ La gestion au quotidien. ▪ Quels outils peut-on utiliser pour la comptabilité? <p><u>Organisme de formation</u> : M. Jean-Christophe Thiébault (Expert-comptable et trésorier d'association sportive) <u>Date</u> : jeudi 12 mai 2022 <u>Horaires</u> : 18h30 – 20h30. <u>Durée</u> : 2 heures <u>Lieu de formation</u> : Salle Vitalia 64 avenue du Général de Gaulle 35530 Noyal sur Vilaine <u>Tarif</u> : gratuit</p>
--	--	--

Formulaire d'inscription

A renvoyer à la Communauté de communes :

Par courrier : Pays de Châteaugiron Communauté • 16 rue de Rennes • 35410 Châteaugiron

Par mail : l.loisel@pcc.bzh

STRUCTURE :

NOMS des participants	FONCTIONS	Mail

ASSISTERA/ONT A LA FORMATION :

	Présence (noms et prénoms)	Date limite d'inscriptions
Rôle et responsabilités des dirigeants Bénévoles des associations sportives	- - -	Jeudi 21 avril 2022
Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) : payant	- - -	Vendredi 29 avril 2022
Etablir le budget prévisionnel, le compte de résultat et bilan de l'association.	- - -	Jeudi 5 mai 2022

Questions à poser au formateur :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- En cas d'empêchement, merci de prévenir de votre absence même pour les formations gratuites.
 - Les inscriptions aux formations payantes seront suivies de l'envoi d'un avis de somme à payer qui fera office de facture.
 - **Toute inscription au PSC1 sera facturée** (même en cas d'absence lors de la formation).
 - Les formations auront lieu sous réserve d'un nombre d'inscrits minimum.
- J'autorise le Pays de Châteaugiron Communauté à m'adresser des informations concernant les animations sportives intercommunales.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le correspondant informatique et libertés du Pays de Châteaugiron Communauté, par courriel (cil@cc-payschateaugiron.fr) ou par courrier (Correspondant informatique et libertés – Pays de Châteaugiron Communauté – 16 rue de Rennes – 35410 Châteaugiron).